

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2022

Délibération n°2022 - 11 : règlement de site du  
Quadrilatère Richelieu

Vu la convention d'utilisation n°075-2016-0405 signée le 14 décembre 2016 entre l'Etat et l'ENC en tant qu'utilisateur secondaire, et en particulier son article 2 alinéa 2,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 21 juin 2022,

**APPROUVE**

le règlement de site du Quadrilatère Richelieu, et autorise la directrice de l'École nationale des chartes à le signer.

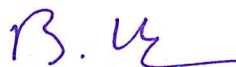
Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le vice-président du conseil d'administration  
de l'École nationale des chartes



Bruno RICARD

*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00

Annexe à la délibération : règlement de site du Quadrilatère Richelieu  
et ses six annexes.